

L'an 2018, le 07 septembre à 19h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle des réunions, sous la présidence de Jésus CERVANTES, Maire.

Présents : M. CERVANTES Jésus, Maire, M. BRACKE Thierry, M. BACHELERY Alain, Mme DJURICEK Maria, Mme OCKOCKI Sophie, M. MAÏER Jean-Paul, Mme MAROT Aurélie, M. TISSOT Romain, M. THOMAS Ludovic, Mme VILLAIN Brigitte.

Absent : M. GARNIER Sylvain.

A été nommé secrétaire : M. BRACKE Thierry

Toutes les décisions ont été adoptées à l'unanimité.

- Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 29 juin 2018.
- Sollicitation de l'avis du Comité Technique Paritaire pour la mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Avis favorable du Conseil municipal sur les propositions de modifications statutaires adoptées par délibération du SDDEA n°15 du 28 juin 2018.
- Mise en place des logiciels COSOLUCE au secrétariat de mairie
 - Modules de gestion financière et ressources humaines financés par la CCVS et installés dans les communes membres de l'EPCI.
 - Modules complémentaires à la charge des communes
- Choix d'un prestataire pour l'entretien de la mairie
L'entretien des locaux sera assuré par la société A.G. NET pour un coût forfaitaire mensuel de 210 € H.T
- Refus d'adopter la proposition du SIEDMTO sur la mise en place d'une collecte des ordures ménagères en points de regroupement.